

République islamique d'Iran

Objectifs principaux

- Faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans et irakiens.
- Aider à garantir l'asile en République islamique d'Iran, au bénéfice des réfugiés qui, craignant d'être persécutés, ne peuvent ou ne veulent retourner dans leur pays d'origine.
- Promouvoir l'élaboration d'un cadre législatif permettant de gérer la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés en République islamique d'Iran.



Contexte

Faits nouveaux

L'UNHCR s'est employé à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans en diffusant des informations et en menant une série d'autres activités. Toutefois, les réfugiés ont été moins nombreux à quitter la République islamique d'Iran en 2003 qu'en 2002 (une diminution analogue a été observée au Pakistan).

La réticence des Afghans à regagner leur pays peut s'expliquer par de nombreuses raisons. En République islamique d'Iran, la situation sociale et économique semble toujours plus propice, pour les réfugiés, que dans bien des régions d'origine en Afghanistan. En dépit des efforts de réhabilitation et de développement entrepris en Afghanistan, les réfugiés s'inquiètent de l'exiguïté du marché de l'emploi, de l'insuffisance des structures éducatives et médicales, et d'une manière générale, du manque de services essentiels. La dégradation des conditions de sécurité dans certaines régions d'Afghanistan, ou pour des catégories spécifiques de la population, est un motif de préoccupation supplémentaire pour certains réfugiés. Ajoutons à ceci que d'autres groupes de réfugiés ont passé dix à quinze ans en République islamique d'Iran et sont désormais bien intégrés dans la société : ils envisagent avec répugnance l'idée de tout quitter, une fois encore, pour aller affronter avec leurs enfants un avenir incertain en Afghanistan.

Le faible taux de rapatriements observé en 2003 préoccupe vivement les autorités iraniennes, ainsi que l'UNHCR. L'on espère toutefois que l'évolution de la situation en Afghanistan, sur le plan politique et du développement, ouvrira la voie à un mouvement de retour plus massif en 2004.

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2004	Déc. 2004
Afghanistan (réfugiés) ¹	900 000	400 000
Iraq (réfugiés) ²	190 000	s/o
Total	1 090 000	400 000

¹ Chiffres officiels de l'UNHCR. Selon les estimations des autorités, environ un million huit cent mille réfugiés afghans devraient être présents sur le territoire au début de l'année 2004.

² L'évolution de la situation en Iraq étant extrêmement difficile à prévoir, l'UNHCR n'est pas actuellement en mesure de fournir des estimations fiables quant au nombre de rapatriements en 2004.

Total des besoins : 20 930 693 dollars E.-U.

Fort heureusement, l'intervention militaire en Iraq au début de l'année 2003 n'a pas déclenché d'afflux de réfugiés irakiens en République islamique d'Iran, contrairement à ce que l'on craignait. Au contraire, elle a fait naître des espoirs quant au rapatriement des réfugiés irakiens, qui sont plus de 200 000 à résider sur le territoire iranien. Après la fin des hostilités, en mai 2003, l'UNHCR et les autorités iraniennes ont commencé à étudier cette possibilité. Néanmoins, les restrictions imposées par les forces de la coalition dans un premier temps, puis la dégradation des conditions de sécurité en Iraq, ont interdit à la délégation de l'UNHCR de prendre la moindre disposition pour faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés irakiens. Certains réfugiés ont néanmoins décidé de rentrer par leurs propres moyens. L'on espère qu'en 2004, l'amélioration des conditions de sécurité, la réhabilitation des infrastructures et le rétablissement des services publics essentiels seront de nature à permettre le lancement d'une opération organisée de rapatriement librement consenti.

Contraintes

La présence d'une importante population réfugiée d'origine afghane est manifestement un thème sensible dans la vie politique iranienne. Le taux de chômage est important et des

voix se sont élevées pour réclamer un retour accéléré des Afghans dans leur pays et une application plus rigoureuse des lois réglementant leur accès à l'emploi et aux services publics. Des élections nationales étant prévues au début de l'année 2004, ce débat promet de s'intensifier.

Le Gouvernement prend des mesures pour expulser les Afghans qui ne sont pas officiellement déclarés auprès des autorités et qui sont de ce fait considérés comme des étrangers en situation irrégulière. Les expulsions devraient se multiplier au cours de l'année prochaine. L'UNHCR et le Gouvernement sont néanmoins parvenus à un accord sur la mise en place de structures d'examen et de sélection dans les zones frontalières : il sera ainsi possible d'identifier les personnes qui craignent d'être persécutées dans leur pays d'origine et de leur accorder un asile temporaire dans un camp de réfugiés.

Le programme de l'UNHCR est en grande partie exécuté par des organismes gouvernementaux, par des institutions publiques rattachées aux autorités et par quelques organisations iraniennes non gouvernementales. Il y a très peu d'ONG internationales en République islamique d'Iran. Les autorités demandent aux ONG de se procurer des financements auprès d'autres organisations que l'UNHCR, afin d'apporter ainsi une contribution internationale supplémentaire au programme en faveur des réfugiés.

Stratégie

Protection et solutions

Estimant que le rapatriement librement consenti et échelonné permettra de remédier durablement aux problèmes de la grande majorité des Afghans réfugiés en République islamique d'Iran, l'UNHCR continue de déployer des efforts en ce sens. En gardant cet objectif à l'esprit, l'Organisation a progressivement réorienté ses ressources limitées, afin de prodiguer un appui plus conséquent aux services et aux activités d'aide aux rapatriés en Afghanistan ; parallèlement, les programmes d'assistance aux réfugiés dans les pays d'asile ont été réduits.

Dans le même temps, l'UNHCR a entamé des discussions avec les autorités afin de mettre au point des solutions pour les réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent rentrer, en raison de leur situation personnelle.

En ce qui concerne la population réfugiée d'origine iraquienne, l'UNHCR se prépare à faciliter le rapatriement librement consenti lorsque la situation s'y prêtera, en prenant différentes dispositions : ouverture de centres de rapatriement librement consenti, mise en place des structures nécessaires à l'accomplissement des formalités de sortie dans les zones frontalières et organisation de services essentiels à l'intention des rapatriés (visites médicales et sensibilisation aux dangers des mines).

Assistance

Au titre du programme de rapatriement librement consenti des Afghans, le transport des rapatriés et de leurs biens sera

assuré gratuitement, une assistance médicale sera proposée dans les centres de rapatriement librement consenti et des activités de sensibilisation aux dangers des mines seront organisées aux lieux de passage en frontière. En revanche, le volet « alimentation » du programme (colis de vivres pour le voyage) sera progressivement supprimé en 2004.

Au cours de l'année à venir, l'UNHCR entend également hiérarchiser le financement et la mise en place des structures de sélection des expulsés dans les zones frontalières.

En accord avec la politique consistant à recentrer les dépenses en Afghanistan et à les réduire dans les pays d'asile, l'UNHCR cessera, d'ici le mois de juin 2004, d'offrir une assistance au nombre relativement restreint (environ 32 000) de réfugiés afghans logés dans des camps. En 2004, l'Organisation mettra fin à ses activités éducatives, conformément aux objectifs de rapatriement. En outre, le champ d'intervention des Groupes chargés des transferts médicaux sera restreint. Les Groupes appliqueront des critères plus sévères et leurs effectifs seront réduits en conséquence. En janvier 2004, les réfugiés hébergés dans les camps ne bénéficieront plus d'aucun appui pour financer leurs frais d'hospitalisation ; de même, l'UNHCR cessera totalement de régler les notes d'hôpital dans les provinces qui ne sont pas directement gérées par les Groupes chargés des transferts médicaux.

L'Organisation prévoit en outre de restreindre le champ d'application du programme d'assistance exceptionnelle en faveur des réfugiés vulnérables, en introduisant des critères plus stricts.

L'UNHCR continuera toutefois d'offrir une assistance essentielle dans les secteurs de l'eau, de la santé et de l'éducation à quelque 7 500 Iraquiens d'origine kurde et 37 100 Iraquiens arabes résidant dans des camps. Le Haut Commissariat s'efforcera de réorganiser les services élémentaires si les mouvements spontanés ou organisés de retour en direction de l'Iraq modifient sensiblement les structures communautaires dans les camps.

Effet escompté

La décision de réduire les programmes d'assistance en faveur des réfugiés afghans s'inscrit dans une stratégie destinée à faciliter la réalisation des objectifs de rapatriement et la recherche d'autres solutions pour les Afghans qui ne peuvent ou ne veulent regagner leur pays. En élaborant des cadres juridiques et en créant des institutions comme les centres de sélection, l'UNHCR mettra en place, dans le même temps, un filet de sécurité permettant de répondre au cas par cas aux besoins de protection des individus qui craignent d'être persécutés dans leur pays d'origine.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Le Délégué de l'UNHCR en République islamique d'Iran est responsable de tous les aspects du programme. L'UNHCR



Un commerçant réfugié vend des fruits secs au bazaar de Gulshahr, à Mashhad. UNHCR / A. Jamal

gère huit bureaux et emploie 189 personnes (24 collaborateurs internationaux, dont un administrateur auxiliaire, et 165 nationaux).

Coordination

L'UNHCR mène ses activités en étroite coordination avec le BAFIA, service chargé des affaires d'asile et de réfugiés au sein du ministère de l'Intérieur, et avec le ministère des Affaires étrangères. Les volets éducation et santé du programme font l'objet d'une étroite coordination avec le ministère de l'Éducation et de la Formation et avec le ministère de la Santé. L'Organisation poursuit également ses partenariats à long terme avec différentes institutions de l'ONU présentes en République islamique d'Iran, telles que le PAM et l'UNICEF.

Bureaux
Téhéran
Ahwaz
Dogharoun
Kermanshah
Mashad
Orumieh
Zabol/Milak
Zahedan

Partenaires
Organismes gouvernementaux
Ministère de l'Éducation et de la Formation
Ministère de l'Éducation et de la Formation/Bureau de la coopération internationale et scientifique
Ministère de l'Intérieur/Bureau des étrangers et de l'immigration
Ministère de la Santé
ONG
Association pour la protection des enfants souffrant de cancer
Comité d'aide aux réfugiés irakiens
<i>Pooya Educational Research Association</i>
<i>World Relief Foundation</i>
Autres
Association iranienne de planning familial
Coopérative des employés du ministère de l'Intérieur
<i>Literacy Movement Organisation</i>
Syndicat professionnel des entreprises de transport de passagers en Iran

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	4 666 114
Abris / autres infrastructures	462 869
Appui opérationnel (aux partenaires)	521 542
Assainissement	144 248
Assistance juridique	617 300
Besoins domestiques	516 207
Eau	162 338
Education	452 612
Santé	3 294 790
Services communautaires	585 492
Sylviculture	6 000
Transport / logistique	7 057 502
Total des opérations	18 487 014
Appui au programme	2 443 679
Total	20 930 693